CRESA
Centre de Recherches et d'Etudes en Sociologie et Anthropologie

Maison de la Société Civile

ASDBénin
Association des Socioanthropologues pour le Développement du Bénin

La crise des placements illégaux de fonds: Quelles leçons et implications pour le développement du Bénin

Retour historique sur la crise

Présenté par
Darius T. VEGBA
Sociologue-Anthropologue,
Spécialiste des questions de développement

Cotonou, Maison de la Société Civile, le 09 octobre 2010

Contexte

- Depuis 2006, voire 2005, des ONG, Associations Loi 1901, Sociétés à Responsabilité Limitée, Sociétés Anonymes et autres se sont investies dans les activités de collecte d'épargne et de placement, sans avoir demandé et obtenu au préalable l'agrément du Ministère de l'Economie et des Finances.

Les taux pratiqués

- Ces structures ont réussi à drainer des dépôts importants, grâce à la promesse de les rémunérer à des taux d'intérêt inédits dans le secteur de la finance (entre 200 et 400% pour la plupart).
- Ces taux supposent, si les structures s'accordent le même niveau de rémunération que leurs clients, un retour d'investissement de 400% à 800%.

Evolution de l'affaire

- Parties de cercles restreints à une confession religieuse, certaines de ces structures se sont peu à peu élargies à la faveur d'un bouche-à-oreille très communicateur, au point de prendre de la dimension et de s'assurer une certaine notoriété, à travers la réalisation d'œuvres sociales de tous genres.
- Elles se sont démultipliées et multipliées au point d'envahir progressivement le territoire, particulièrement du département du Littoral à celui des Collines.

Quelques structures

- Dans leur rang, on compte entre autres, NTIC Services, MICC International, SURAM ANGEL, et notamment ICC Services, structure pionnière vielle de 4 ans dans le domaine d'activité et par laquelle la crise s'est révélée par une situation de cessation de paiement, constatée en mai 2010.
- L'opportunité des placements très rémunérateurs a été au départ communiquée comme un secret entre coreligionnaires ou amis et dans le cercle familial.

Conditions d'installation des structures

- Ces structures n'ont jamais déclaré à l'Administration l'activité de collecte d'épargne et de placement qui sort de leur statut juridique et de leur champ de compétence.

Motivation et typologie des épargnants

- Bon nombre de déposants se sont laissé abuser en raison de leur niveau d'instruction relativement bas et du manque d'informations fiables
- Chez les déposants bien avertis des réalités du placement, il s'agit plutôt d'une complicité due à la prédominance de l'appât du gain facile.

Recul sociologique

- Avec un certain recul, on peut expliquer la facilité d'installation de ces structures illégales par une altération des valeurs morales et le silence coupable.

Quelques facteurs ayant favorisé l'installation et le développement de l'affaire

- Les dysfonctionnements de l'Administration publique, au niveau de la surveillance des activités de micro finance, du Parquet général et du suivi des activités des ONG et Associations loi 1901, dont le nombre est supérieur à 7500, ont également facilité l'exercice illégal par les structures en cause d'activités réglementées.

Gestion de la crise par le Gouvernement

Les actions engagées par le gouvernement a consisté à la:

- mise en place d'un Comité de crise, avec pour bras opérationnel un Comité de suivi.
- prise de mesures conservatoires telles que la suspension des activités de toutes les structures en cause, et le gel de leurs avoirs et des avoirs de leurs dirigeants au niveau des banques.

Gestion de la crise par le Gouvernement (suite et fin)

- mise en place d'une commission d'enquête judiciaire.
- recensement des déposants pour disposer d'informations à confronter avec celles attendues des structures incriminées.
- début de remboursement des petits épargnants

Je vous remercie

Pour toute info:

© www.ares-cresa.new.fr

cresabenin@yahoo.fr